

DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 16 mars 2026

Objet de la Délibération

N°CM2026-03-20-01 – ÉLECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M BOURREL Christian, doyen de l'assemblée.

Présents : M ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, M DE SAINT JEAN Gurwallik, Mme FOURNIER Paola, M DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, M ROUSSEL Alain, Mme COMBIER Delphine, M SUCCI Pascal, Mme VICEDO Anne-Sophie, M BURAY Eric, Mme CHOQUE Sophie, M NEGRE Eric, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian

Procurations : /

Absents : /

Secrétaire de séance :

M DAIRE Frédéric est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Considérant qu'en vertu des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. ROUSSEL Clément est candidat à la fonction de maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 15 (quinze)
- A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 3 (trois)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12 (douze)
- Majorité absolue : 8 (huit)

(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre impair immédiatement supérieur.)

A obtenu :

- M. ROUSSEL Clément : 12 voix (douze)

M. ROUSSEL Clément ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'élection de Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Junas,
Le 20 mars 2026

**Le secrétaire de séance,
M DAIRE Frédéric**



**Le Maire,
M ROUSSEL Clément**

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA
PRESENTE DELIBERATION.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.
